

nous les invitons à peupler. Il est intéressant pour le peuple de savoir que dès que la population sera devenue suffisamment nombreuse dans un certain rayon, elle aura part au gouvernement du Nord-Ouest et je crois que le ministère fait preuve de sagesse—bien que la mesure puisse être annoncée très tard cette session et qu'il soit impossible de lui donner toute la considération voulue—en déterminant d'avance qu'elle sera la nature des institutions du pays dans lequel nous invitons les colons à s'établir.

Je regarde comme essentiel, dans les circonstances où se trouve ce pays et considérant les débats qui ont eu lieu ces jours derniers, qu'il soit inséré dans le bill un principe général en ce qui regarde l'instruction publique. Je suis d'avis que nous devrions nous efforcer de soustraire la population de ces territoires aux discordes et aux querelles intestines qui ont affligé certaines autres parties du Dominion ainsi que d'autres pays. Considérant que cette population, d'une manière générale, se rapproche beaucoup de celle de la disposition lui conférant, relativement à l'instruction religieuse, les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouit la population d'Ontario. Les principes du gouvernement responsable local et le règlement de la question de l'instruction publique me semblent être les points importants d'une pareille mesure.

A cette époque il était du ressort du Parlement d'accorder ou de refuser ces privilèges. Maintenant, ils sont accordés, le peuple les possède et les immigrants d'Allemagne, d'Ecosse, d'Angleterre et des autres pays qui se proposent d'aller se fixer dans ces nouvelles provinces s'attendent à y trouver l'instruction religieuse qu'ils désirent pour leurs enfants. Ils ne s'agit donc pas uniquement d'un droit; c'est aussi un devoir pour le Parlement d'assurer aux minorités qui viennent au Canada les institutions qu'elles désirent. Nous ne pouvons pas ruiner la réputation du Canada, pour l'amour d'une demi-heure d'enseignement religieux dans les écoles du Nord-Ouest.

Mais, dit-on, une certaine partie de la population est opposée aux écoles séparées. Alors nous devons nous adresser à la générosité de la masse de la nation et lui demander de donner l'exemple, en actions et en paroles, à ceux qui ne peuvent pas comprendre pourquoi les catholiques et beaucoup de protestants demandent ce privilège pour les territoires du Nord-Ouest. Si je croyais nécessaire de recourir à de nouveaux arguments pour persuader notre population d'envisager cette question à un point de vue large et libéral, je pourrais rappeler les paroles de Joseph Howe. Il comparait la Nouvelle-Ecosse au portique de l'Amérique septentrionale anglaise et disait que ses ports, sa citadelle, son arsenal n'avaient pas été faits pour la Nouvelle-Ecosse exclusivement, mais pour l'avantage commun du Canada.

L'honorable ministre des Finances devrait aller dans la Nouvelle-Ecosse, au milieu de ses partisans, et demander à la généreuse population de cette province de donner libre cours aux sentiments de tolérance et de charité chrétienne qu'on y cultive pré-

M. TURGEON.

cieusement depuis les jours d'Huntingdon, d'Uniacke, de Young et de Johnson, afin que la brise puisse les porter jusqu'aux endroits où l'influence du "World" et du "News" peut encore se faire sentir.

On a dit que le directeur général des Postes et le ministre des Douanes auront à rencontrer leurs électeurs avant longtemps. On a dit aussi qu'il existe un grand mécontentement dans les divisions électorales de ces deux ministres.

Si j'avais un conseil à leur donner, ce serait d'aller devant leurs électeurs et leur demander quel crime ils ont commis en se laissant inspirer et guider par le souffle de liberté religieuse qui s'épand sur l'Ontario, sur la province de Québec et les autres provinces.

On a déjà fait les mêmes menaces au parti libéral; on nous disait avant les élections que les électeurs nous répudieraient, et nous priaient de rester chez nous, mais nous avons remporté une glorieuse victoire. On menace le chef vénéré et estimé du Gouvernement de lui faire payer cher le courage qu'il déploie en assurant au Nord-Ouest la liberté religieuse qui règne dans les autres parties du Canada. Ces menaces ne sont pas nouvelles, et cependant nous avons vu des hommes comme Balfour et Chamberlain, forcés de s'incliner devant la parole de sir Wilfrid Laurier. L'opposition peut continuer ses menaces ici et dans le pays. Le nom de sir Wilfrid Laurier suffira pour évoquer les mânes de William Ewart, Gladstone, Daniel O'Connell, Edmund Burke et Robert Peel, et tous ces grands hommes l'inviteront avec un sourire fraternel à aller partager avec eux la gloire d'avoir travaillé à l'émancipation du peuple, à l'union des races, à l'harmonie des croyances, à la diffusion des sentiments de charité sur le continent américain, la grande patrie de la civilisation chrétienne. Les générations futures qui viendront dans l'immense chariot du génie commercial et industriel, pour s'établir le long de nos grandes routes nationales, pour développer les abondantes ressources du pays, lorsqu'elles viendront en contact les unes avec les autres, dans le tourbillon incessant des affaires, comme à New-York, Buffalo, et autres grands centres américains, s'arrêteront un instant dans leur félicité pour proclamer bien haut que tout cela est l'œuvre d'un Canadien dont le nom est sir Wilfrid Laurier, et les mères chrétiennes de l'Alberta et de la Saskatchewan béniront le nom de celui qui leur aura donné la véritable liberté religieuse pour l'éducation de leurs enfants.

M. PETER TALBOT (Strathcona): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à continuer le débat à cette heure avancée, mais comme un grand nombre de députés doivent prendre part à la discussion, nous sommes bien obligés de continuer, malgré l'heure. La discussion dure déjà plusieurs jours et je suppose qu'on a déjà employé tous les ar-